

N<sup>o</sup>. 4.  
Marthe taillador

L'an mil huit cent sept et le six mars pardevant nous  
notaire officier de l'état civil de la Communauté anglaise  
arrondissement de Castelnau département du Tarn, sont  
comparus, Paul taillador cultivateur demurant au paradié  
Communauté d'Angles père de la decedée, et pierre Cauquil cultivateur  
demurant à l'écart Communauté du dit Angles oncle maternel de la  
decedée, lesquels nous ont déclaré que marthe taillador fille  
du dit Paul taillador et demariaume Cauquil mariée âgée de  
sept ans est decedée le 1<sup>er</sup> jour d'Avril dans la maison d'habitation de  
son dit père à dix heures du soir et les déclarans ont signé  
après l'avoir eu fait lecture du present acte que nous  
avons signé.

A. B. à p. marie

N<sup>o</sup>. 5.  
marie Elizabeth  
guillaumette rouanet

L'an mil huit cent sept et le six mars pardevant nous  
notaire officier de l'état civil de la Communauté anglaise arrondissement de  
Castelnau département du Tarn, sont comparus Etienne rouanet  
victorien demurant à Angles père de la decedée et prosper rouanet  
victorien demurant au dit Angles oncle paternel de la decedée lesquels  
nous ont déclaré que marie Elizabeth guillaumette rouanet âgée de  
mois fille du dit Etienne rouanet et de sa femme mariée est decedée le  
jour à dix heures du soir dans la maison de son dit père, lesquels déclarans  
ont signé avec nous après l'avoir eu fait lecture du present acte à  
l'exception de nous pour nous faire prosper Rouanet

A. B. à p. marie

N<sup>o</sup>. 6.  
Pierre Bertron

L'an mil huit cent sept et le six mars pardevant nous  
notaire officier de l'état civil de la Communauté anglaise arrondissement de  
Castelnau département du Tarn, sont comparus pierre Bertron marié demurant  
à embourg Communauté d'Angles fils du defunt et Louis Bertron marié et  
vicar Communauté du dit Angles aussi fils du defunt lesquels nous ont  
déclaré que pierre Bertron l'opere marié âgé de soixante trois ans  
est decedé ce jour à quatre heures du matin dans la maison d'habitation  
au dit embourg et les déclarans ont signé après l'avoir eu fait lecture  
après l'avoir eu fait lecture du present acte que nous avons signé

A. B. à p. marie

N<sup>o</sup>. 7.  
Suzanne orsine  
Rouanet

L'an mil huit cent sept et le six mars pardevant nous  
notaire officier de l'état civil de la Communauté anglaise arrondissement  
de Castelnau département du Tarn, sont comparus Etienne Rouanet  
victorien demurant au dit Angles père de la defunte et prosper  
Rouanet victorien demurant au dit Angles oncle paternel de la  
defunte lesquels nous ont déclaré que Suzanne orsine rouanet  
âgée de vingt un mois fille du dit Etienne rouanet et de sa femme  
mariée est decedée dans la maison de son dit père ce jour à  
sept heures du matin lesquels déclarans ont signé avec nous  
après l'avoir eu fait lecture du present acte à l'exception de nous  
pour nous faire

prosper Rouanet A. B. à p. marie